Montreuil, le 10 juin

Proposition de loi Gremillet : reprendre la voie de la transition énergétique

A partir du 16 juin, la proposition de loi dite “Gremillet”, portant programmation sur l’énergie sera examinée en séance publique par l’Assemblée Nationale.

Mettre un terme à une dérive gouvernementale

Ce texte fait suite aux retards et aux renoncements de la planification climatique et énergétique nationale. Alors que le code de l’énergie stipule que le gouvernement doit proposer une loi de programmation avant le 1er juillet 2023, celle-ci n’a jamais vu le jour. De même, la mise à jour des feuilles de routes pour le climat (Stratégie Nationale Bas Carbone 3) et pour l’énergie (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 3) a fait l’objet de plusieurs concertations, sans jamais aboutir. La publication de la PPE 3 est désormais annoncée d’ici la fin de l’été, avec deux années de retard.

En réaction, la députée Julie Laernoes (Les Écologistes) et le sénateur Daniel Gremillet (Les Républicains) ont chacun proposé une loi à l’occasion de la niche parlementaire de leur groupe, la première étant rejetée et la seconde approuvée.

Si l’on peut saluer l’initiative, le passage par une proposition de loi sénatoriale plutôt que par un projet déposé par le gouvernement prive le public des études d’impact associées aux projets de lois gouvernementaux, qui sont pourtant particulièrement critiques en l’espèce.

Les débats autour de la loi “Gremillet” s’inscrivent dans la suite d’une série inquiétante de reculs sur la transition énergétique. Depuis le début de l’année, les objectifs sur le photovoltaïque, notamment en toiture, ont été réduits, le développement de l’éolien terrestre n’a jamais été aussi faible qu’au 1er trimestre 2025, et la filière de l’éolien en mer attend toujours la publication du 10e appel d’offre. L’électrification et l’efficacité énergétique ont aussi été mises en pause alors que les aides à la rénovation via MaPrimeRénov’ ont été suspendues au 1er juillet, et que l’enveloppe de l’électrification des véhicules a été divisée par 2 dans le budget 2025. A l’inverse, le gouvernement a annoncé le futur lancement d’un nouveau programme nucléaire, de 6 à 14 EPR, sans aucune évaluation sérieuse du coût pour la puissance publique ni validation démocratique et avant même la finalisation de la PPE. Pourtant, il y a tout de même des travaux préparatoires à Penly, Gravelines et Bugey, permis par la loi d'accélération du nucléaire, avant toute décision finale d'investissement.

Il est aujourd’hui clair que le gouvernement a renié dans les actes les piliers des énergies renouvelables, de la maîtrise de la demande, et de l’électrification, censés faire partie de sa stratégie.

Derrière cette loi, c’est enfin la viabilité de la réindustrialisation verte qui est en jeu. Sans débouchés pour les potentielles giga-factories françaises de solaire, pour les usines d’éoliennes en mer ou de

turbines, ou sans électricité à prix raisonnable pour les industries françaises, pas de réindustrialisation verte.

Alors que les débats autour de la proposition de loi font office de concertation finale pour la 3e PPE, la qualité des débats sera particulièrement critique.

L'assemblée doit choisir entre transition énergétique et dépendance fossile

Le passage en commissions a permis l'abrogation de l'article 3, qui visait à enfermer la France dans une dépendance au nucléaire en l'engageant dans la construction de 14 réacteurs, et contre la possibilité même que les renouvelables ne comptent pour plus de 50% de l'électricité produite. Aussi, tous les articles étendant encore les passe-droits du nucléaire, et qui allaient jusqu'à requalifier les déchets radioactifs en "stocks stratégiques" ont été supprimés. Ces articles condamnaient la France à devoir supporter l'incertitude temporelle et le coût exorbitant et en croissance constante du nouveau programme nucléaire. Estimé à 51,7 Md€$_{2020}$ en 2021, puis à 67,4 Md€ par EDF fin 2023, le coût de la construction de 6 réacteurs est enfin estimé à plus de 100 Md€ en incluant les frais financiers selon Greenpeace en mars 2024, ou "moins de 100 Md€" selon Bercy en février 2025, et ce avant le début du moindre chantier, à ajouter aux coûts du traitement des déchets.

Il ne fait aucun doute que des engagements délétères sur le nucléaire seront proposés à nouveau. Les premiers défenseurs de ces propositions seront les députés du Rassemblement National, dont le programme énergétique est de construire des réacteurs nucléaires de technologie américaine et coréenne, plus rapidement que jamais et sans soucis des impacts environnementaux ou budgétaires. Ce projet néfaste et irréaliste s'accompagne de la reprise de l'exploitation du gaz et pétrole de schiste en France et du rejet de toute source d'énergie renouvelable, en dépit de l'unanimité des experts sur leur nécessité.

Cependant, les députés des groupes Modem et EPR ont refusé à plusieurs occasions l'inscription dans la loi d'objectifs précis et suffisants pour les filières d'énergie renouvelable, au motif que le travail gouvernemental serait plus fondé techniquement.

Nous rappelons que la loi Gremillet actuellement en discussion fait suite à un **retard de presque 2 ans** par rapport au calendrier prévu par la loi pour la révision des objectifs de la politique énergétique française. A ce jour, le gouvernement n'a toujours pas acté de nouvelle trajectoire énergétique. Par ailleurs, les faibles objectifs fixés précédemment pour le développement de l'éolien n'ont que rarement été atteints faute de soutien, tandis que ceux pour le photovoltaïque ne sont plus en phase avec la vitesse de développement de la filière.
Enfin, le rapporteur Armand a donné un avis défavorable aux amendements visant à fixer un objectif de 1000 projets supplémentaires d'énergie renouvelable territoriale d'ici 2030. Ce dernier a notamment justifié son opposition par le fait qu'un plan de 2021 comportait déjà un tel objectif. Or c'est justement parce qu'aucune action concrète n'a suivi ou évalué cet objectif que son inscription dans la loi est nécessaire, alors même que la dynamique de l'énergie citoyenne peine à changer d'échelle en France.

Également, les objectifs d'économie d'énergie restent encore insuffisants respecter les engagements européens « Fit for 55 ». Malgré l'augmentation de 20% à 30% de l'objectif de baisse

de consommation d'énergie primaire par rapport à 2012, ils restent de 12 points trop faibles, comme le mentionne l'avis de l'Autorité environnementale sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. Engager davantage notre société vers la sobriété est une stratégie gagnante pour réduire les pressions sur l'environnement, mais aussi les factures énergétiques des ménages, des entreprises et de l'Etat, de même que nos besoins en matières stratégiques…

Le passage en séance publique déterminera le chemin que cette proposition de loi ouvrira. La proposition de loi Gremillet peut marquer le tournant vers une transition énergétique sérieuse, permettant à la France de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et de protéger sa biodiversité grâce à la sobriété, l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, en priorité sur le foncier dégradé ou à moindre enjeu environnemental.

La première condition à cela est de **soutenir le renforcement des objectifs de diminution des émissions brutes de gaz à effet de serre**, condition nécessaire pour participer justement à l'objectif de réduction de 55% des émissions nettes de l'Union Européenne en 2035, et nous engager sur une trajectoire de neutralité carbone en 2050.

Par ailleurs, nous demandons que des objectifs clairs d'énergie renouvelables, alignés avec les engagements de la France au niveau Européen, soient maintenus dans la loi. Le gouvernement, soutenu en cela par la droite et l'extrême droite, souhaite renier la directive RED III votée par les eurodéputés et validée par les Etats Membres en inscrivant une cible de 58% d'énergie décarbonée. Or d'une part cette cible vient remplacer la cible demandée par l'Europe à la France de 44% d'énergies renouvelables, mais en plus elle correspond, de l'aveu des autorités françaises, à seulement 35% d'énergie renouvelable. Si l'attachement à une cible d'énergie décarbonée plutôt que renouvelable, donc incluant le nucléaire et les fossiles promettant de capturer le carbone produit, est trop fort, ayons au moins la cohérence de réhausser cette cible de façon à ce qu'elle inclue au moins 44% d'énergie renouvelable.

Enfin, comme le montre la faiblesse des majorités pour le vote des amendements en commissions, **la présence des députés en séance sera décisive** dans l'adoption ou le rejet de chaque amendement. Cette fois encore, nous appelons les groupes souhaitant que les énergies renouvelables, largement soutenues par les Français, soient suffisamment développées, à être massivement présents. Quelques amendements clés permettent de se saisir de cette loi pour marquer une inflexion de la politique énergétique en dérive du gouvernement.